

Je m'installe en agriculture : Quel statut ? Quelles démarches ?

Journée destinée à toute personne ayant un projet d'installation ou installée récemment

Les appuis possibles : où s'adresser ?

- Etre agriculteur : à quelles conditions ?
- Les organismes agricoles et leurs missions respectives
- Les personnes à contacter pour obtenir un conseil
- Les aides financières

Exposé, réponse aux questions

Régime social , fiscal et choix du statut

- Parmi les statuts, lequel choisir ?
- Et pour mon conjoint ?
- Quelles cotisations pour quels droits ?
- Etude des différentes possibilités fiscales

Exposé, réponse aux questions

Les points clés d'un projet de création d'entreprise

Ai-je pensé à tout ?

Travail individuel à partir d'un outil proposé

Les formateurs prennent le temps d'étudier et de répondre à chaque cas particulier

Lieu

Chambre d'Agriculture du Neubourg
ou à proximité des participants

Date

1 réunion par semestre
Prochaine date 9 avril 09

Durée

1 jour

Horaires

9h 17h 30

Formateurs

Hélène Fritsch, *Conseillère JA Conseil Chambre d'Agriculture de l'Eure*
M.Vassal, *Conseiller MSA*

Prix

50 € HT
25 € HT 1 an avant et 5 ans après l'installation

Responsable de Stage

Anne Boulon Lefèvre 02 32 78 80 73
anne.boulonlefevre@eure.chambagri.fr

**Formation ouvrant droit
au crédit d'impôt formation**



Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 30 mars

Par courrier, rempli, découpé et timbré au verso
ou par fax : 02 32 78 80 35
ou sur internet : www.agri-eure.com

Je m'inscris à la formation Je m'installe en agriculture

Nom :

Prénom :

Adresse :

CP : Ville

Tél. Fax

Nom de la société :

Situation professionnelle : (cocher les cases concernant la personne qui va suivre la formation)

- Chef d'entreprise/d'exploitation
- Conjoint(e) d'exploitation participant aux travaux
- Aide familial(e), Associé(e) d'exploitation
- Gérant(e) non salarié

Je suis contributeur VIVEA, ma participation est de 45 € HT

- Pour tout porteur de projet (réduction de 50 % appliquée 1 an avant et 5 ans après l'installation) ma participation est de 25 € HT**

Contact

Brigitte Rossignol 02 32 78 80 30
brigitte.rossignol@eure.chambagri.fr

Avec la participation financière de



Chambre d'Agriculture de l'Eure
Service Formation
5, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX

En partenariat avec la



*Les prix n'incluent pas le repas.
Pour les formations de 2 jours ou plus, un programme plus détaillé que ce tract est disponible sur simple demande.
Une convention ou un contrat de formation est établie avec le stagiaire. Une attestation de présence sera envoyée à la fin de la formation ainsi qu'un bon de livraison (avis de facturation).
Le règlement de la session se fait à réception de la facture, par chèque ou virement à l'ordre de l'Agent Comptable.
En cas de dédit ou abandon moins de 3 jours avant le début de la formation, celle-ci sera facturée sauf cas de force majeure (facturation au prorata temporis).
En cas d'annulation du fait de la Chambre d'Agriculture, la formation ne sera pas facturée.*

**Je m'installe en agriculture :
Quel statut ?
Quelles démarches ?**



Pour réussir mon installation

9 avril 09

Chambre d'Agriculture du Neubourg

Formations 2009

Chambre d'Agriculture de l'Eure
Brigitte ROSSIGNOL
9, rue de la Petite Cité
BP 882
27008 EVREUX CEDEX



94- CACHAN-
Formation Professionnelle
Continue des Agriculteurs
Caractéristiques et sites sur
demande

